



Saisie mobilière mais rien à saisir ou presque

Par **PierreVictor**, le **23/11/2014** à **15:09**

Le fisc me réclame une somme de 400 000€ pour des impositions de 2001 à 2006 arguant du fait qu'un jugement en 2012 m'aurait débouté de mes contestation. je n'en ai jamais reçu la signification..

Depuis je suis indigent et vis avec 1200€ de retraite par mois avec ma femme.

Nous habitons une chambre de bonne avec très peu de meubles et ils menacent de saisir le 17 XII.

Mais il n'y a rien à saisir.. comment cela peut se passer et qu'elle serait ma meilleure attitude ?

Mille mercis ...

PierreVictor

Par **domat**, le **23/11/2014** à **15:32**

bjr,

vous laissez faire l'huissier qui doit vous laisser un certain nombre de meubles nécessaires à la vie courante.

par contre l'huissier pourra procéder à d'autre saisies sur votre compte bancaire ou sur votre retraite.

avez-vous changé d'adresse ce qui expliquerait que vous n'avez pas reçu la signification.

cdt